



Rapport d'évaluation de la demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande :	2018-1295
Demande :	B.4.6 : Satisfaire à l'exigence relative à l'homologation
Produit :	balEnce ES-Beetle
Numéro d'homologation :	30545
Matières actives (m.a.) :	souche HF23 de <i>Beauveria bassiana</i>
Numéro du document de l'ARLA :	2998502

But de la demande

Le but de la présente demande était d'aborder l'exigence relative à l'homologation et de prolonger l'intervalle de stockage de la préparation commerciale. L'exigence relative à l'homologation avait trait aux données sur la puissance du balEnce ES-Beetle.

Évaluation des propriétés chimiques

Des données ont été fournies à l'appui de la puissance du balEnce ES-Beetle, et pour prolonger l'intervalle de stockage de la préparation commerciale.

Les données relatives à la puissance présentées appuient adéquatement la garantie du produit de balEnce ES-Beetle.

Des données suffisantes ont été présentées pour appuyer le prolongement de la période d'entreposage du balEnce ES-Beetle à 2 ans lorsque le produit est entreposé à 27°C ou moins.

Évaluations de la santé, de l'environnement et de la valeur

Les évaluations de la santé, de l'environnement et de la valeur n'étaient pas requises pour la présente demande.

Conclusion

L'ARLA a examiné les renseignements fournis à l'appui de cette demande. D'après cet examen, l'exigence relative à l'homologation a été satisfaite, et l'intervalle de stockage jusqu'à 2 ans est acceptable.

Références

- 2866434 2018, POTENCY ESTIMATION AND PRODUCT GUARANTEE, DACO: M2.9.2 CBI
- 2866435 2018, Study Report - Evaluation of Viability Degradation over time of *Beauveria bassiana* conidia - beetle ES, DACO: M2.9.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.